



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE

**M. JEAN-YVES LE DRIAN,
MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,**

**M. CHRISTOPHE CASTANER,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR**

**M. JEAN-BAPTISTE DJEBBARI,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRES DE LA MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE, CHARGE DES TRANSPORTS**

Paris, le 18 mars 2020

En raison de la situation d'une gravité inédite créée par la crise du coronavirus, le Président de la République a été amené à annoncer des mesures très fortes, qui passent notamment par une réduction drastique de nos déplacements à tous, en France, en Europe et à l'international. C'est pourquoi il a annoncé la fermeture, à partir du 17 mars et pour 30 jours, des frontières extérieures de l'espace européen.

Les citoyens français et les ressortissants de l'Union européenne, de l'espace Schengen et du Royaume-Uni sont autorisés, avec leur conjoint et leurs enfants, à entrer sur le territoire national afin de rejoindre leur domicile.

Les ressortissants des autres pays, quant à eux, ne pourront plus entrer en France pour les 30 jours à venir, sauf exception – par exemple s'ils ont leur résidence permanente en France. En revanche, nous n'imposons pas d'interdiction de sortie du territoire national, à qui que ce soit.

S'agissant des Français qui ont leur résidence habituelle en dehors de cet espace européen, nous leur recommandons, dans les 30 jours à venir, d'éviter autant que possible les déplacements internationaux, même pour revenir sur le territoire national, à moins que des raisons impératives ne les y contraignent. Si certaines personnes jugent nécessaire de rentrer en France, notamment au regard de leurs conditions sanitaires, elles doivent se faire connaître de nos ambassades et consulats dès que possible.

Plusieurs Etats membres de l'UE et de l'espace Schengen ont rétabli des contrôles à leurs frontières et mis en place des mesures de confinement. S'agissant des Français qui ont leur résidence habituelle hors de France mais au sein de cet espace européen, nous recommandons par conséquent également d'éviter des déplacements intra-européens, même pour revenir sur le territoire national, à moins que des raisons impératives ne les y contraignent. Si plusieurs frontières

terrestres devaient être franchies pour regagner la France, des retours directs par voie aérienne devraient, dans la mesure du possible, être privilégiés.

S'agissant des Français actuellement en déplacement temporaire à l'étranger, nous leur recommandons en revanche de prendre toutes les mesures nécessaires pour rentrer rapidement en France. Pour les y aider, le ministère chargé des transports a demandé aux compagnies aériennes de maintenir au maximum leurs lignes ouvertes vers la France et de modérer leurs prix. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, avec l'ensemble de nos postes diplomatiques et consulaires, est pleinement mobilisé pour obtenir l'autorisation de liaisons aériennes spéciales et pour que ces liaisons aériennes spéciales puissent être assurées par des vols commerciaux. Ces démarches ont déjà porté leurs fruits en plusieurs endroits.

Un mécanisme global et mondial pour permettre à nos ressortissants qui le souhaitent de rentrer chez eux en France par voie aérienne va être mis en place très rapidement, en lien avec Air France. Il reposera sur un plan de transport aérien adapté pour l'ensemble du monde, en fonction des priorités et urgences locales, et permettra à chacun de réserver un billet retour auprès d'une compagnie. Les détails techniques de ce mécanisme seront précisés d'ici la fin de la semaine à nos ressortissants en difficulté, par Air France et notre réseau diplomatique et consulaire. Malgré la suspension progressive de la plupart des dessertes aériennes dans le monde dans les prochains jours, nous serons ainsi en mesure de proposer, avec les compagnies aériennes mobilisées, des solutions commerciales raisonnables de retour chez eux à nos compatriotes.

Dans cette crise sans précédent, la mobilisation du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, du ministère de l'intérieur et du ministère des transports est totale.